

Commune mixte de Lajoux



BUDGET 2022

QUOTITE D'IMPOTS / TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES / PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTION

Quotité d'impôts	2.05	Taxe des chiens	CHF 90.00
Taxe immobilière	1.5 ‰	Taxe cadastrale	0.1 ‰ art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU 215.346.1
Taxe de pompe art. 32 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et le secours	3.00%	Taxe des chemins*	CHF 30.00 art. 19 du Règlement concernant l'entretien des chemins
Taxe de séjour**	CHF 1.00	Taxe des ordures***	CHF 100.00 taxe de base selon règl. conc. l'élimination des déchets
Taxe d'épuration STEP Les Beusses	45%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)	
Taxe d'épuration STEP Pré la Dolaise	9%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)	
Prix de l'eau	CHF 3.20	(+TVA 2.5%)	
Location du compteur (par année)	CHF 30.00	(+TVA 2.5%)	
Taxe forfaitaire	CHF 140.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences primaires	
Taxe forfaitaire	CHF 290.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences secondaires	
Prix de vente terrains communaux	CHF 15.55	/ m ²	
Terrain zone "Crât des Oiseaux"	CHF 90.00	/ m ²	
Terrain zone "Bas de Fornet"	CHF 120.00	/ m ²	

Lajoux, le 14 décembre 2021

Au nom du Conseil communal de Lajoux

Le maire	La secrétaire
François Brahier Jeckelmann	Céline Michel

* supplément de CHF 100.00 pour les résidences secondaires, participation à la surface CHF 0.20/are pour les terres agricoles et forêts privées.

** CHF 0.50 par nuitée et par personne dans les hômes d'enfants et colonies de vacances, taxe de séjour de CHF 450.00 par année par maison ou logement secondaire et CHF 300.00 par année par maison ou logement loué.

*** sont assujettis à la taxe de base (a, c et g 1 taxe de base; b, d et h 3 taxes de base; f 2 taxes de base ;e 5 taxes de base)

- a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité
- b) les résidences secondaires
- c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces
- d) les grandes entreprises commerciales et industrielles
- e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)
- f) les entreprises agricoles
- g) les écuries privées
- h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux